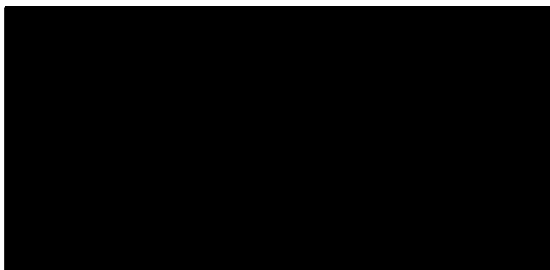


PAR COURRIEL

Sherbrooke, le 11 avril 2019



Objet : Conclusion – Votre demande d'accès à l'information



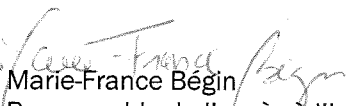
Par la présente, nous souhaitons répondre à vos demandes d'accès à l'information datées du 18 mars 2019 visant à obtenir :

- *« Le nombre d'employés au sein de CIUSSS DE L'ESTRIE ayant un salaire annuel supérieur à 100 000\$, la moyenne de salaire desdits employés, ainsi que le salaire le plus élevé et le moins élevé desdits employés. Veuillez séparer les données en fonction de si lesdits employés sont à l'institution ou au sein d'un organisme relevant de l'institution et, le cas échéant, de quel organisme relèvent-ils.*
- *Le nombre d'employés au sein de CSSS-INSITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE SHERBROOKE ayant un salaire annuel supérieur à 100 000\$, la moyenne de salaire desdits employés, ainsi que le salaire le plus élevé et le moins élevé desdits employés. Veuillez séparer les données en fonction de si lesdits employés sont à l'institution ou au sein d'un organisme relevant de l'institution et, le cas échéant, de quel organisme relèvent-ils.»*

Nous vous prions de trouver en pièce-jointe un tableau contenant des informations demandées ventilées selon les différentes installations appartenant au CIUSSS de l'Estrie-CHUS.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.


Marie-France Bégin
Responsable de l'accès à l'information

MFB/mds

p. j. Avis de recours.

Article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Demande d'accès à l'information du 18 mars 2019: [REDACTED] (ventilé par installation)

Installation	Nombre d'employés ayant un salaire annuel de plus de 100000\$	Moyenne parmi les > 100000\$	Maximum parmi les > 100000\$	Minimum parmi les > 100000\$
000001 - Chus	147	115 758,23 \$	311 812,03 \$	100 459,02 \$
000002 - Cjes	15	114 545,95 \$	141 800,72 \$	101 030,92 \$
000003 - Crdi	2	114 530,40 \$	121 400,42 \$	107 660,39 \$
000004 - Hstf	2	111 513,62 \$	114 686,94 \$	108 340,29 \$
000005 - Hyam	37	111 319,66 \$	184 458,91 \$	101 183,28 \$
000006 - Iugs	58	111 953,83 \$	143 999,06 \$	100 459,02 \$
000007 - Mmag	23	114 952,04 \$	202 202,20 \$	100 447,54 \$
000008 - Pomm	26	117 509,82 \$	202 202,20 \$	100 467,37 \$
000009 - Gran	6	107 101,28 \$	114 686,94 \$	100 459,02 \$
000010 - Coat	7	111 848,05 \$	121 399,90 \$	104 672,56 \$
000011 - Sour	8	111 931,71 \$	137 187,48 \$	102 640,67 \$
000012 - Cres	3	106 342,14 \$	108 339,77 \$	102 346,90 \$
000013 - Vstf	3	116 151,29 \$	144 736,88 \$	101 183,28 \$
000014 - Crde	1	126 155,59 \$	126 155,59 \$	126 155,59 \$
Total CIUSSSE	338	114 238,67 \$	311 812,03 \$	100 447,54 \$